



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bureau IEN du second degré

Affaire suivie par :
Isabelle CHAVEYRIAT
Valérie PIERNAS-
LEOMAGNO
Magali ROBAGLIA
Zahoua DJENADI
Nathalie GOMEZ

Tél : 04 42 91 70 40

Mél :

isabelle.chaveyriat@ac-aix-marseille.fr

valerie.piernas@ac-aix-marseille.fr

magali.robaglia@ac-aix-marseille.fr

zahoua.djenadi@ac-aix-marseille.fr

nathalie.gomez1@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
Cedex 1

Inspection de l'éducation nationale du second degré
Enseignement technique - Enseignement général
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées

Aix-en-Provence, le 21 septembre 2022

Lettre de rentrée 2022 des IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées destinée aux enseignants des spécialités Biotechnologies, Sciences et Techniques Médico-sociales, Coiffure, Esthétique, Horticulture, Prothèse dentaire, Ortho-prothèse des SEGPA, LP, SEP de Lycée, LPO, EREA, LPP, GRETA et CFA.

« L'école offre un temps et un espace communs à des enfants de tous horizons, pour apprendre, comprendre, agir et devenir des citoyens libres, éclairés, égaux et fraternels. [...] L'excellence, l'égalité et le bien-être sont les objectifs majeurs de cette année scolaire »
Circulaire de rentrée du 26-06-22

Le projet académique d'Aix-Marseille 2022-2025 rassemble les domaines prioritaires de notre action autour de trois axes :

- Favoriser le continuum pédagogique pour améliorer le parcours de chaque élève ;
- Susciter l'ambition des élèves et développer leur ouverture au monde ;
- Améliorer le climat scolaire et la qualité de vie dans les écoles et les établissements pour mieux y réussir.

Cette année l'équipe d'inspection est composée de :

- trois inspectrices de l'Éducation Nationale (IEN)
 - Isabelle CHAVEYRIAT, qui arrive de l'académie de Lille
 - Valérie PIERNAS-LEOMAGNO, qui revient de l'académie de Bordeaux
 - Magali ROBAGLIA, qui assure à temps plein la mission de doyenne des IEN ET/EG
- deux Faisant Fonction d'inspection
 - Zahoua DJENADI (temps plein)
 - Nathalie GOMEZ (temps plein)

Martine PASCAL a fait valoir ses droits à la retraite, à partir du 1^{er} octobre. Nous la remercions très sincèrement pour le travail collaboratif conduit durant 25 années au sein de notre académie. Frédérique LUBRANO devient IEN SBSSA dans l'académie de Lille. Nous la félicitons pour ses nouvelles fonctions. Nathalie GOMEZ succède à Muriel FARNET qui remercie vivement l'ensemble des équipes pour leur collaboration pédagogique. Comme Nathalie GOMEZ, Zahoua DJENADI rejoint le groupe, nous leur souhaitons la bienvenue à toutes les deux.

La maîtrise de compétences concourt à toute forme d'excellence. Nous vous encourageons à poursuivre la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle. La co-intervention avec les disciplines générales et professionnelles, ensemble porteur de sens et la réalisation de chefs-d'œuvre encouragent la confiance en soi et la motivation des apprenants. L'organisation de la classe de seconde pour la famille de métiers Beauté-Bien-être et l'accompagnement renforcé favorisent, grâce à une pédagogie différenciée, des poursuites d'études et des insertions professionnelles réussies. Une meilleure lisibilité des différents parcours de formation possibles nourrit et sécurise le continuum pédagogique.

Nous vous invitons à vous engager en équipe dans une démarche d'appropriation des parcours éducatifs, à poursuivre le développement partenarial avec les entreprises dans la perspective de l'accompagnement à l'orientation, à impulser davantage d'actions pédagogiques en classe afin de remobiliser les élèves les plus fragiles, de combattre les déterminismes sociaux, les injonctions liées aux stéréotypes et de promouvoir l'égalité filles-garçons vecteur d'un horizon professionnel non limité.

Nous vous incitons à poursuivre le travail engagé sur l'évaluation positive, le travail collaboratif, l'apprentissage du vivre ensemble concourant à améliorer le bien-être et donc l'ensemble des autres apprentissages, sans oublier les actions permettant le développement de l'esprit critique et une meilleure compréhension des enjeux du monde actuel.

1. Informations et recommandations pédagogiques

Le pilotage pédagogique des filières relevant du champ des sciences biologiques et sciences sociales appliquées a été modifié comme précisé en annexe 1. Pour toute question pédagogique, nous vous invitons à prendre l'attache de l'inspectrice en charge du diplôme ou des disciplines tel que répertorié dans cette annexe.

L'accompagnement des établissements et des réseaux se fera en fonction de la répartition jointe en annexe 2.

1.1 Pratiques pédagogiques

Le référentiel des compétences psychosociales « Les compétences psychosociales : un référentiel pour un déploiement auprès des enfants et des jeunes » a été mis à jour le 22 février 2022.

https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/414261/document_file/2022_Referentiel_CPS_Enfants_Jeunes_BAT_180222.pdf

1.2. La journée académique de la pédagogie (JAP)

Cette journée se tiendra au mois de mars 2023. Il convient de faire remonter vos projets avant décembre 2022. Cette année, la JAP s'inscrit pleinement dans le projet gouvernemental d'un fond d'innovation pédagogique, destiné à soutenir de nouvelles pratiques pédagogiques.

1.3. Transformation de la voie professionnelle

Nous vous invitons à consulter ou à relire, si besoin, l'ensemble des documents mis en ligne sur le site Eduscol et notamment les guides et vade-mecum pédagogiques : <https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>. L'offre de parcours **M@gistère** pour la voie professionnelle propose aussi aux professeurs des modules de formation accessibles sur libre inscription en auto-formation : <https://magistere.education.fr/>

Pour le chef d'œuvre, il est possible de consulter la bibliothèque de ressources et d'idées Brio, qui permet la mise en commun de projets et d'idées : <https://brio.education.gouv.fr/>. Attention, dans le cadre des filières SBSSA, **le chef-d'œuvre en Bac Pro fait l'objet d'un projet spécifique distinct de tous les autres projets certificatifs**. Nous rappelons pour les enseignants stagiaires, néo-titulaires ou entrants, que de nombreuses ressources produites par des équipes sont accessibles via le lien suivant :

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2021-03/v2_aix-marseille_cdo_propositions_filieres_sbssa_-_24_mars_2021.pdf (cf. sites disciplinaires pour l'ensemble des ressources).

Concernant le module d'accompagnement renforcé et plus particulièrement le volet d'accompagnement à l'orientation, nous attirons votre attention sur **la nécessité d'en programmer les contenus en équipe, dans une logique globale, en tenant compte des autres dispositifs** (ex : réussir l'entrée au lycée professionnel, circulaire n° 2016-055 du 29-3-2016) **et modalités d'enseignement** (ex : co-intervention).

Le site Eduscol propose également un guide pédagogique pour la mise en place de parcours personnalisés pour les CAP en 1, 2 ou 3 ans, en fonction des profils et des besoins des élèves. Nous rappelons que les élèves à besoins éducatifs particuliers et les élèves précédemment scolarisés en SEGPA ne suivront pas systématiquement un parcours 3 ans car il ne s'agit pas d'une nouvelle structure dédiée au préalable, mais bien d'un parcours d'élève. Le positionnement sur un parcours de 3 ans **est proposé par le conseil de classe en fin de première année** (avec une réversibilité possible en début de deuxième année, à l'issue du deuxième stage qui peut permettre au jeune de monter en compétences). **L'organisation du parcours en 3 ans ne doit pas correspondre en un doublement de la deuxième année du parcours de formation, mais en une organisation adaptée** permettant une progression régulière de l'élève en vue de le conduire à l'obtention du CAP en fin de troisième année.



1.4. Le livret scolaire du lycéen (LSL) en Bac Pro

Le LSL dématérialisé a été utilisé pour la première fois à la dernière session d'examen. Nous rappelons à nouveau les consignes pour le renseigner de manière optimale :
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2012530A.htm>

<https://eduscol.education.fr/736/dematérialisation-du-livret-scolaire-du-lycee-lsl>

Il est judicieux, dès la classe de seconde baccalauréat professionnel d'utiliser le logiciel de gestion de vie scolaire (Pronote ou autre) pour évaluer l'acquisition des compétences définies dans l'annexe 2 du BOEN n°28 du 10 juillet 2020). Il serait souhaitable, afin de faciliter l'incrémentation du LSL en fin d'année, de présenter le bulletin sous la forme suivante :

- un seul bloc « enseignement professionnel » avec les compétences **évaluées** ;
- un bloc « Prévention santé environnement » avec les compétences **évaluées**.

Pour l'évaluation de ces compétences, nous vous invitons à vous reporter aux travaux de déclinaison des attendus pour chaque filière ou discipline, conduits avec les IEN SBSSA (cf. sites disciplinaires).

1.5 Les PFMP

Face au cas particulier des élèves non vaccinés à la COVID-19, nous rappelons que c'est le règlement de l'entreprise d'accueil qui s'applique.

Le site du ministère des solidarités et de la santé a mis en ligne une synthèse des textes relatifs à l'obligation vaccinale :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-professionnel-de-sante-du-medico-social-et-du-social/obligation-vaccinale>

et rappelle la loi du 5 août 2021 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043909676>

Pour les spécificités inhérentes à chaque filière, nous vous demandons de vous adresser à l'IEN en charge de la spécialité (cf. annexe 1), sous couvert du chef d'établissement, et de ne pas répondre directement aux familles pour garantir la gestion cohérente des différentes situations.

1.6 Les travaux pratiques en ateliers

Nous rappelons que la responsabilité des enseignants est engagée lors des séances d'enseignement.

Nous vous demandons de :

- former les élèves à la sécurité dès les premières heures d'enseignement et de garder une trace écrite de la formation de chaque élève ;
- vous conformer aux consignes du chef d'établissement et de télécharger depuis les sites pédagogiques disciplinaires, courant septembre, la note des IEN SBSSA relative aux règles d'hygiène, de sécurité et d'étiquetage alimentaire.

Sur les plateaux techniques, ce sont les règles classiques de bonnes pratiques d'hygiène qui s'appliquent dans le contexte actuel du protocole sanitaire (« niveau socle »).

2. Actualités

2.1 Les nouveaux référentiels, diplômes, concours et rénovations

A la rentrée scolaire 2022, deux nouveaux référentiels sont mis en œuvre :

- **Bac Pro** « Accompagnement Soins et Services à la Personne » rénové : Arrêté du 2 février 2022 publié avec ses annexes au JORF n° 0053 du 4 mars 2022
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045294343>
Guide d'accompagnement pédagogique du 17 juin 2022



https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_11043368/fr/guide-d-accompagnement-pedagogique-bcp-assp-2022

➤ **Bac Pro** « Esthétique, Cosmétique, Parfumerie » renové :
Arrêté du 29 Décembre 2021 publié au JORF n° 0071 du 25 mars 2022

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045406490>

Guide d'accompagnement pédagogique de mars 2022

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2022-09/guide_daccompagnement_bcp_eap.pdf

Nous vous informons de l'ouverture du **concours général des métiers** aux spécialités esthétique, cosmétique, parfumerie (à compter de la session 2023) et métiers de la coiffure (à compter de la session 2024).

Arrêté du 6 juillet 2022 publié au JORF n°0180 du 5 août 2022

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046144176>

La session d'examen 2023 verra la première diplomation du :

➤ **Bac Pro** « Métiers de la coiffure » :

Arrêté du 28 juin 2019 publié avec ses annexes au JORF n°0171 du 25 juillet 2019

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038811903&categorieLien=id>

Les documents CCF vous seront adressés très prochainement.

➤ **Bac Pro** « Technicien en Prothèse Dentaire » :

Arrêté du 10 avril 2020 publié au JORF n° 0101 du 25 avril 2020

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041820314/>

Les grilles d'évaluation seront communiquées courant octobre.

➤ **Bac Pro** « Animation-Enfance personnes âgées » :

Arrêté du 22 juillet 2019 publié avec ses annexes au JORF n°0198 du 27 août 2019.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038961739&dateTexte=&categorieLien=id>

Les grilles d'évaluation seront communiquées courant octobre.

➤ **L'unité professionnelle facultative secteur sportif pour six spécialités de Bac Pro dont le BCP Animation – enfance et personnes âgées**

L'arrêté du 8 juillet 2021 (article 5) précise :

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=u8YNSg4US7IZmyYBsJi5HLmpoFhR61mGJ7APKjTA6As=>

Il est accompagné d'une note de service du 9 juillet 2021 – BOEN n°30 du 29 juillet 2021

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2118786N.htm>

Les référentiels suivants sont en rénovation et attendus pour une mise en œuvre à la rentrée 2023 : CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif, mention Complémentaire aide à Domicile, bac pro Bioindustries de Transformation

2.3 La prévention santé environnement

Le cadre réglementaire, les programmes, les modalités d'évaluation, ainsi que de nombreuses ressources sont disponibles à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid144228/pse-voie-pro.html>

○ **En CAP :**

La formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST), intégrée dans le module C8 « La gestion des situations d'urgence », doit être effectuée **au cours de la première année de CAP** en raison de l'horaire annuel de 43,5h attribué par le ministère. En règle générale, cette formation est dispensée par le PLP Biotechnologies santé environnement. Si cela n'est pas possible (enseignants stagiaires, contractuels), un formateur SST à jour des modules de maintien et d'actualisation des compétences (MAC), en référence au guide technique et document de référence de la formation SST (INRS) doit assurer la formation au SST :



https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2021-02/ccf-pse-cap-2021-aix-marseille_vd.pdf

○ **En Bac Pro :**

En baccalauréat professionnel, bien que la formation SST n'apparaisse pas dans le programme, il est fortement recommandé de former les élèves dans le cadre d'un horaire laissé à l'appréciation des établissements, autre que celui de la PSE. Le ministère de l'Éducation Nationale et l'INRS ont défini des modalités particulières uniquement pour les jeunes préparant un bac pro en formation initiale (statut scolaire ou d'apprentis). **La formation pratique « Intervenir face à une situation d'accident du travail » du référentiel SST pourra être réduite à 8h** (7h de formation et 1h pour la certification pour un groupe de 10 élèves). De plus amples informations figurent dans le vademecum « la formation et la certification secouriste du travail (SST) » pour les diplômes professionnels de l'éducation nationale », publié en juillet 2022 : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2022-09/vademecum_sst.pdf

Les professeurs devant suivre une formation continue "Maintien et actualisation des compétences" (titulaires d'un certificat d'acteur SST ou de formateur SST datant de 2 ans) sont invités à s'inscrire en candidature individuelle sur GAIA avant le 28 septembre 2022. Au-delà de cette date, des campagnes de préinscription en candidature individuelle seront ouvertes sur la nouvelle application SOFIA-FMO. Pour plus d'informations, se rapprocher de Laurence BANCAL, correspondante académique de la mission prévention sécurité.

Enfin, nous vous informons que depuis la mi-juillet, le Quickplace "SST" a été remplacé par un nouvel espace cloud spécifique : <https://isicloud.inrs.fr/index.php/s/CQDaOfXn1h0XUho>. Le mot de passe est inchangé. Pour toute difficulté relative à l'application Ogeli, s'adresser à la correspondante de la mission.

○ **L'enseignement de la prévention des risques professionnels en CAP et en Bac Pro :**

Pour former les élèves à la démarche de prévention, il est recommandé d'utiliser l'outil Tuto'Prev disponible pour plusieurs secteurs professionnels à l'adresse suivante : [Tuto'Prev: accueillir, c'est prévenir - Actualité - INRS](#)

2.4 L'enseignement de SVT pour les élèves de 3^{ème} qui présentent le DNB série professionnelle (3^{ème} prépa-métiers, 3^{ème} Segpa, Ulis, UPE2A)

Le programme de SVT en vigueur pour ces élèves est celui publié au BOEN n° 31 du 30 juillet 2020 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/7/Programme2020_cycle_4_comparatif_1313377.pdf

Cet enseignement de Sciences et Vie de la Terre peut être assuré par les PLP Biotechnologies et/ou par les PLC Sciences et Vie de la Terre.

Nous invitons fortement les PLP BSE exerçant en SEGPA à s'inscrire au Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée **CAPPEI**. Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017.

https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo7/MENE1704263C.htm?cid_bo=113028

2.5 Inscription au DNB et CFG des élèves de 3^{ème} bénéficiant de la SEGPA :

Ces élèves doivent prioritairement être inscrits au DNB série professionnelle et, éventuellement au DNB série générale, si leur niveau est jugé suffisant par l'équipe pédagogique. Ils doivent également impérativement être tous inscrits au CFG.

3. Les sites pédagogiques disciplinaires et la plateforme collaborative TRIBU :

Les sites disciplinaires et l'espace TRIBU « Professeurs SBSSA de l'académie d'Aix-Marseille » sont à votre disposition pour recueillir des informations, des idées pédagogiques, et échanger ou faire-part de vos expériences en classe. Nous vous demandons de les consulter



régulièrement.

Vous pouvez contacter :

- Pour le site Sciences et Techniques Médico-Sociales, Valérie NOEL, LP Blériot à Marignane : valerie.noel@ac-aix-marseille.fr
www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_65528/fr/accueil
- Pour le site Soins et Services à la Personne, Catherine GUENOT-MARTY, LP Maria Casarès à Avignon : catherine.marty@ac-aix-marseille.fr
www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_100381/fr/accueil
- Pour le site Biotechnologies en LP, Aurélie GIACOMETTI , LP Charles Mongrand à Port de Bouc : aurelie.giacometti@ac-aix-marseille.fr
www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_66314/fr/accueil

Afin de vous adresser directement des messages pédagogiques sur votre filière, nous demandons aux nouveaux enseignants (titulaires, stagiaires et contractuels) arrivant dans l'académie de transmettre, aux inspectrices concernées (cf. document de répartition des filières), leur adresse électronique académique professionnelle de type :

.....@ac-aix-marseille.fr pour le 30 septembre 2022

Nous informons l'ensemble des enseignants que **nous ne répondrons à aucun message provenant d'une messagerie personnelle.**



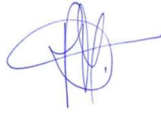


Nous vous rappelons que pour tout questionnement pédagogique ou didactique lié aux programmes, référentiels et méthodes, vous pouvez nous écrire directement. Cependant, tout courrier relatif à des questions réglementaires ou pédagogiques (organisation des enseignements par exemple) doit être rédigé sous couvert du chef d'établissement.

4. La formation continue :

Nous vous invitons à consulter le plan académique de formation (PAF) le plus rapidement possible afin de vous inscrire aux actions à public volontaire. La campagne d'inscription aux formations de perfectionnement individuel est ouverte jusqu'au 28 septembre 2022 inclus :
<https://appli.ac-aix-marseille.fr/dafip/paf/index.php>
<https://appli.ac-aix-marseille.fr/dafip/paf/theme.php?t=PDLP>

Vous pouvez aussi suivre des formations à distance proposées par CanoTech :
<https://www.reseau-canope.fr/canotech/dossiers-thematiques.html>

En vous remerciant à l'avance pour votre collaboration, nous vous souhaitons une bonne année scolaire et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

				
Isabelle CHAVEYRIAT	Valérie PIERNAS- LEOMAGNO	Magali ROBAGLIA	Zahoua DJENADI	Nathalie GOMEZ
Inspectrices de l'éducation nationale et faisant fonction Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées				